



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 juillet 2021

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021

Du 30 août au 2 septembre 2021, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 18 millions de dollars : 5,5 millions provenant de ressources ordinaires et 12,5 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2022-2026)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Orange

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

| Domaines de réalisation du programme | | Ressources ordinaires | Autres ressources | Total |
|---|--|-----------------------|-------------------|-------------|
| Réalisation 1 | Santé sexuelle et procréative | 1,2 | 5,0 | 6,2 |
| Réalisation 2 | Adolescents et jeunes | 1,2 | 3,0 | 4,2 |
| Réalisation 3 | Égalité des sexes et autonomisation des femmes | 1,1 | 3,5 | 4,6 |
| Réalisation 4 | Dynamique des populations | 1,2 | 1,0 | 2,2 |
| Coordination du programme et assistance | | 0,8 | - | 0,8 |
| Total | | 5,5 | 12,5 | 18,0 |



I. Considérations générales

1. La République démocratique populaire lao est un pays montagneux et enclavé, avec une population estimée à 7,2 millions d'habitants, qui devrait passer à 8,1 millions d'ici 2030. Comptant 50 groupes ethniques, le pays est peu densément peuplé avec 68 % de sa population résidant en zones rurales. Cependant, le pays connaît l'un des taux d'urbanisation les plus rapides parmi les États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la proportion de la population urbaine pourra atteindre les 50 % dès 2030.

2. Étant l'une des économies d'Asie du Sud-Est à la croissance la plus rapide au cours de la dernière décennie, le Laos devrait sortir de la catégorie de « pays en voie de développement » d'ici 2026. Cette échéance est plus lointaine qu'initialement prévu due en partie aux retombées socio-économiques de la pandémie de COVID-19, qui compromet le progrès durement acquis en matière de développement, affectant ainsi la trajectoire de développement du pays. Selon l'analyse du Bilan commun de pays (CCA) des Nations Unies, l'accroissement des inégalités a aggravé l'augmentation de la pauvreté. Le Laos entretient des liens socio-économiques solides avec les pays voisins. Des projets visant à accroître la mobilité des personnes, des biens et des services entre les pays et par le biais du nouveau corridor Nord-Sud sont en cours, ce qui fera du Laos un pays « désenclavé ».

3. Le neuvième Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES9) vise à mettre davantage l'accent sur la diversification économique, le capital humain, l'économie « verte » et la résilience. Le gouvernement reconnaît de plus en plus l'urgence d'un investissement massif dans le capital humain, en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes afin de tirer profit de son dividende démographique. La Déclaration de Vientiane sur le partenariat pour une coopération efficace au service du développement (2016-2025) fait office de cadre général pour la coopération au service du développement en République démocratique populaire lao.

4. Alors que le pays vit sa transition démographique, le taux de croissance démographique est en baisse ; l'indice de fécondité synthétique s'établit à 2,7 et 60 % de la population totale a moins de 30 ans. Le taux de croissance démographique moyen devrait atteindre 1,1 % au cours des 20 prochaines années et le Laos connaîtra la plus forte croissance de sa population en âge de travailler au cours des 10 prochaines années, ce qui constitue une occasion de réaliser un dividende démographique. Cependant, même si le pays a fait des progrès remarquables dans la scolarisation primaire, la persévérance et l'achèvement scolaires au niveau du secondaire sont confrontés à des défis considérables, avec 4 jeunes sur 10 âgés de 15 à 17 ans qui sont non scolarisés. Les taux de grossesses chez les adolescentes et de mariages d'enfants/d'unions précoces sont parmi les plus élevés de l'ASEAN (83 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans et 23 %, respectivement), mais les taux de grossesses chez les adolescentes sont beaucoup plus élevés (136 pour 1 000 filles de 15 à 19 ans) dans les zones rurales non reliées au réseau routier.

5. La mortalité maternelle a rapidement chuté pour répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement, mais reste élevée (185 pour 100 000 naissances vivantes). Les données ventilées révèlent des disparités importantes selon l'éducation, la zone géographique, le revenu et l'origine ethnique, identifiant ces groupes de personnes comme les plus à risque d'être laissés pour compte. La couverture des soins prénatals et des accouchements par du personnel qualifié s'est améliorée, 69 % des accouchements étant pris en charge par du personnel qualifié. La couverture n'atteint que 34 % dans les zones rurales non reliées au réseau routier et il existe des disparités importantes dans certains groupes ethniques. L'accès limité aux services de santé de qualité, y compris les disparités entre zones urbaines et rurales, ainsi que les restrictions quant à la disponibilité, à l'accessibilité, à l'acceptabilité et à la qualité des services de santé sexuelle et procréative demeurent un défi. Le gouvernement s'engage à relever ces défis et, à ce titre, fait preuve d'innovation.

6. Le taux des besoins non satisfaits en matière de contraception s'élève à 14 % et atteint 75 % pour les personnes célibataires sexuellement actives. Le taux de prévalence de la contraception moderne s'élevait à 49 % en 2017. Les difficultés liées à l'amélioration de

l'approvisionnement en contraceptifs au niveau local sont prises en compte via le système d'information de gestion logistique, l'accent étant mis sur le « dernier kilomètre ». Lorsqu'elle est ventilée par méthode, la couverture pour la contraception à action prolongée réversible est particulièrement faible (3,5 %) en raison de l'insuffisance des informations sur les méthodes de contraception et des problèmes liés à la qualité des services de planification familiale. La couverture contraceptive peut être fortement améliorée en privilégiant les méthodes à action prolongée réversible.

7. Plusieurs mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes ont été prises, notamment la criminalisation du viol conjugal et l'élaboration d'un plan d'action national. Depuis la réalisation de l'étude nationale sur la violence à l'égard des femmes en 2014, des services de conseil, des maisons d'accueil pour les victimes et des programmes de sensibilisation, bien qu'en nombre limité, ont été mis en place. Cependant, des défis restent à surmonter. Lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25, le gouvernement s'est engagé à investir dans la prévention et à déployer un ensemble de services essentiels en réponse à la violence à l'égard des femmes.

8. La pandémie de COVID-19 a reçu une réponse efficace et opportune de la part du gouvernement. L'analyse montre que les femmes sont touchées de façon disproportionnée par l'impact de la COVID-19 en termes de chômage, de fardeau des soins dans les ménages et de montée de la violence et des abus. La pandémie de COVID-19 devrait entraîner une hausse du nombre de grossesses non planifiées et, par extension, un nombre accru de décès maternels. Selon les prévisions, les abandons scolaires pourraient encore augmenter de cinq pour cent.

9. Le pays est vulnérable au changement climatique et a été confronté à des phénomènes climatiques extrêmes plus intenses et fréquents, nécessitant des efforts accrus pour renforcer la résilience et la préparation aux catastrophes et leur gestion.

10. Le BCP a identifié les groupes suivants comme étant les plus à risque d'être laissés pour compte : les adolescents et les jeunes, en particulier les filles ; les migrants ; les femmes ; les personnes handicapées ; les personnes vivant avec le VIH ; les personnes âgées ; les personnes qui n'ont pas pu poursuivre les études ; les personnes appartenant à des groupes ethniques ; et les personnes résidant dans des régions reculées loin des systèmes de services et de protection. Alors que les pratiques socioculturelles évoluent, les normes et pratiques sociales qui ont des répercussions néfastes sur l'accès des femmes et des jeunes à des informations et services sur le plan de la santé sexuelle et procréative doivent être abordées de manière plus globale.

11. Bien que des données soient disponibles, il est nécessaire de renforcer l'utilisation de données ventilées aux fins de la planification et du suivi des progrès réalisés par rapport aux résultats en termes de développement. Une utilisation plus cohérente des données disponibles pour prendre des décisions éclairées quant aux politiques et aux programmes aiderait à trancher sur les priorités et les budgets.

12. La sixième évaluation du programme de pays a recommandé au FNUAP : (a) d'équilibrer son engagement au niveau infranational afin d'obtenir des résultats durables ; (b) d'accorder la priorité au soutien en vue d'accentuer et d'accélérer le progrès à l'égard des engagements de Nairobi à l'horizon 2030 pris par le gouvernement, notamment en faisant appel à un réseau de partenaires diversifiés ; (c) de toucher les personnes vulnérables du fait de leur situation géographique et des barrières culturelles et linguistiques, ainsi que les personnes handicapées et de mettre au point des indicateurs de programme, des cibles et des étapes annuelles ventilés afin de suivre les progrès accomplis ; (d) de continuer d'investir dans son rôle technique et de fédérateur en tant qu'agence de recherche et de traitement des données compétente et utile pour l'établissement de priorités et les interventions de développement fondées sur des données probantes ; et (e) de s'appuyer sur les interventions humanitaires efficaces antérieures pour renforcer les espaces adaptés aux femmes sur la base de bonnes pratiques mises en œuvre à l'échelle mondiale.

13. L'avantage comparatif du FNUAP réside dans : (i) la suprématie qu'il exerce en matière de santé sexuelle et procréative, y compris le renforcement des services de santé maternelle ; (ii) son plaidoyer et son assistance technique autour de « l'écosystème Noi », un cadre de programme complet et fondé sur des données probantes destiné aux adolescentes ; (iii) son rôle de fédérateur sur le dividende démographique pour tirer parti des investissements requis dans les domaines de la santé et de l'éducation ; (iv) son travail sur la prévention de la violence sexiste et la réponse à celle-ci ; et (v) sa capacité à mettre en place une plateforme pour des partenariats novateurs et dynamiques, notamment avec le secteur privé et la société civile sur les problèmes des adolescents et de la jeunesse, ainsi que sur la violence sexiste.

14. En se basant sur le *Rapport Laos 2030*, le FNUAP a facilité l'analyse des données démographiques afin d'orienter le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2022-2026 et le PNDES9, avec accent sur les investissements sociaux requis dans le but de concrétiser les piliers du développement durable, tout en mettant l'accent sur les principes de « ne laisser personne pour compte », l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les droits humains et la résilience. Le FNUAP continuera à veiller à la participation active de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT), en apportant des solutions intégrées en matière de politiques et de programmes pour appuyer les efforts du gouvernement en vue d'atteindre ses priorités nationales et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En tant qu'organe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP continuera de participer à des programmes communs en vue de mobiliser des ressources pour tenir les engagements pris au titre de la CIPD25 et d'élargir les coalitions existantes.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays vise à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation de l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation. Cela se fera grâce aux investissements suivants dans le développement du capital humain : (i) aider les adolescent(e)s à retarder la grossesse et le mariage jusqu'à l'âge adulte en acquérant des aptitudes et des compétences, notamment grâce à une éducation sexuelle complète ; (ii) veiller à ce que chaque grossesse soit voulue et qu'aucune femme ne meure pendant l'accouchement ; et (iii) s'assurer que les femmes et les filles puissent vivre sans être victimes d'abus et de violence. Ces objectifs sont essentiels pour permettre aux jeunes d'exploiter pleinement leur potentiel et au pays de réaliser son dividende démographique. Le programme se concentrera sur le soutien aux systèmes nationaux, afin que le pays puisse maintenir le cap dans la réalisation des ODD et de ses engagements pris au titre de la CIPD25, malgré les revers causés par la pandémie de COVID-19.

16. Aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le Programme 2030, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le PNDES9, le programme s'inspire des engagements normatifs clés, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les réponses des gouvernements à l'Examen périodique universel 2020. Il contribuera aux trois résultats transformateurs du FNUAP grâce à un plaidoyer en faveur d'un investissement accru dans le développement social et la croissance inclusive.

17. Le programme se fonde sur les plans sectoriels pertinents : la Stratégie actualisée pour la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents et le neuvième Plan sectoriel de l'éducation et des sports. Les plans transversaux auxquels le programme contribuera comprennent les plans d'action nationaux pour : la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ; l'égalité des sexes ; et les femmes et les enfants. La Stratégie nationale en faveur de la jeunesse et la Politique nationale de population et de développement 2019-2030 serviront également de documents d'orientation pour les objectifs de développement social du pays et les engagements du gouvernement pris au titre de la CIPD25. Chaque plan provincial a intégré l'« écosystème Noi » afin d'accroître les investissements dans les adolescentes et soutenir les engagements pris au titre de la CIPD25.

Conjointement avec le système des Nations Unies, le FNUAP renforcera la résilience en alimentant et en soutenant les plans nationaux de préparation et réaction aux catastrophes, en garantissant l'inclusion du dispositif minimum d'urgence pour la santé procréative et les normes minimales de prévention et d'intervention en matière de violence sexiste dans les situations d'urgence.

18. Le FNUAP participera aux efforts des Nations Unies pour réaliser le potentiel d'un dividende démographique au Laos dans le contexte d'une urbanisation rapide et d'une migration accrue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. Afin d'accélérer les mesures visant à réduire les grossesses chez les adolescentes, les mariages d'enfants et les abandons scolaires, et en tenant compte de l'importante cohorte d'adolescents qui entreront chaque année sur le marché du travail, le FNUAP plaidera en faveur des investissements accrus dans les femmes, les adolescents et les jeunes, et des partenariats avec diverses parties prenantes, et poursuivra ses efforts visant à rassembler des fonds pour tenir les engagements pris au titre de la CIPD25.

19. Le FNUAP poursuivra ses interventions communautaires portant sur les systèmes de santé en vue de développer la disponibilité des sages-femmes et, partant, d'accélérer la réduction des décès maternels et d'atteindre les plus défavorisés. Le programme s'inspirera des interventions pilotes sur la télésanté pour atteindre les femmes et les filles dans les zones reculées. En reconnaissant que les femmes sont presque autant économiquement actives que les hommes, mais confrontées à des obstacles culturels systémiques liés également aux abus et à la violence, les interventions viseront à changer les normes socioculturelles négatives, notamment en réduisant les besoins non satisfaits en matière de contraception, en améliorant les services de prévention et d'intervention en matière de violence à l'égard des femmes et en promouvant la participation des hommes en tant que partenaires pour lutter contre l'inégalité des sexes. Les services de santé mentale et psychosociaux seront renforcés, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. Avec la prochaine enquête sur les indicateurs sociaux du Laos (prévue pour 2022), le recensement de la population et du logement (prévu pour 2025) et les efforts continus en faveur de la collaboration entre les partenaires de développement afin de renforcer le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, le FNUAP contribuera au renforcement des systèmes et des capacités liés aux données démographiques.

20. La seule valeur ajoutée qu'apporte le soutien du FNUAP au gouvernement est la réalisation des résultats via un nombre diversifié et croissant de partenariats, y compris avec le secteur privé, et la mobilisation des ressources des organisations non gouvernementales internationales pour accroître leur ampleur et portée. Les partenariats du FNUAP se sont élargis et diversifiés pour inclure un portefeuille croissant d'alliances avec le secteur privé. L'approche optimise la portée et l'impact tout en donnant une plus grande visibilité à la nécessité, pour les femmes et les filles, d'être à l'abri de la violence et de jouir d'une autonomie corporelle tout en veillant à ce qu'aucune femme ne meure pendant l'accouchement. Les alliances sont axées sur une meilleure réalisation de résultats, particulièrement au niveau infranational. La formation des alliances se focalise sur la complémentarité et la collaboration, et les partenaires incluent les médias et les secteurs hôtelier et bancaire en plus des principales parties prenantes comme les ministères gouvernementaux, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, la société civile et les bénéficiaires. Une coopération Sud-Sud et triangulaire mutuellement bénéfique par le biais d'initiatives transfrontalières au sein des pays du Mékong sera également envisagée.

21. Le renforcement de la résilience par le biais d'investissements dans la préparation et la réaction aux catastrophes naturelles sur la base du profil national de risque de catastrophe de la République démocratique populaire lao fera partie intégrante du programme. L'objectif est de veiller à ce que la santé sexuelle et procréative, le soutien psychosocial et la protection contre la violence et l'exploitation des femmes et des jeunes soient inclus dans les cadres juridiques et politiques nationaux et infranationaux relatifs aux catastrophes, les plans d'urgence et les plans d'intervention.

22. Le programme du FNUAP contribuera à trois résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : (a) un accès équitable et inclusif aux services sociaux pour les plus vulnérables et marginalisés ; (b) des opportunités socio-économiques et démographiques inclusives, fortement transformatrices et durables ; et (c) l'accès à l'exercice des droits, la responsabilisation des institutions et le respect de l'état de droit et des normes et règles internationales relatives aux droits humains.

23. Le programme équilibrera le soutien politique en amont avec les interventions catalytiques au niveau infranational dans certaines zones géographiques. Les interventions au niveau infranational s'appuieront sur les initiatives antérieures et seront intégrées dans les plans de travail provinciaux par le biais de l'intégration du « cadre Noi ». Le choix des sites d'intervention sera convenu avec le ministère de la Planification et des Investissements et les autorités compétentes et sera basé sur des indicateurs clés de santé sexuelle et procréative, une cartographie de la vulnérabilité, la continuité du soutien antérieur et des opportunités de partenariat. Le FNUAP collaborera avec le gouvernement et ses partenaires pour assurer la durabilité grâce à des dispositions budgétaires nationales et à la mobilisation de fonds pour intensifier les initiatives efficaces. Les résultats se renforcent mutuellement.

24. La mission du FNUAP sera alignée sur un contexte socio-économique en mutation et les nouvelles tendances en matière d'urbanisation et de mobilité, lesquels permettront de prévoir les nouvelles vulnérabilités en fonction des données démographiques, et des mesures préventives pour le renforcement de la résilience seront mises en œuvre. Le FNUAP combinera la sensibilisation et les conseils en matière de politiques fondés sur des données probantes, la gestion des connaissances, le renforcement des capacités et les partenariats en vue de soutenir les efforts du gouvernement pour accélérer la réalisation des ODD et réduire les inégalités géographiques, socio-économiques, sexuelles et socioculturelles. Les bénéficiaires directs du programme seront les jeunes, en particulier les adolescent(e)s et les femmes, en mettant l'accent sur les populations marginalisées en raison de leur zone géographique, langue, handicap et origine ethnique, et ce, afin de ne laisser personne pour compte.

A. Santé sexuelle et procréative

25. Le programme accélérera les efforts vers l'accès universel à la santé sexuelle et procréative afin de réduire les décès maternels évitables et les besoins non satisfaits en planification familiale, en mettant l'accent sur les femmes et les filles les plus laissées pour compte. Les deux produits renforceront le système de santé et la capacité de prestation des services de santé sexuelle et procréative complets et intégrés de qualité.

26. Produit 1. Le système de santé aux niveaux national et infranational est renforcé aux fins de la mise en œuvre de plans et de programmes de haute qualité et fondés sur des données probantes touchant la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation afin d'atteindre la couverture sanitaire universelle dans le cadre du développement et de l'aide humanitaire.

27. Cela se fera par la sensibilisation, le dialogue politique, la production de données probantes et l'assistance technique en vue de renforcer les capacités de mise en œuvre des politiques, programmes et plans complets et fondés sur des données probantes touchant la santé sexuelle et procréative en : (a) plaidant pour l'inclusion d'un ensemble de services de santé sexuelle et procréative complets dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, à l'appui d'un système de santé résilient ; (b) renforçant les cadres réglementaires et en formant des sages-femmes professionnelles et d'autres professionnels de la santé afin d'améliorer la qualité des services de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, y compris la prestation des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base et de services de planification familiale pour atteindre les groupes les plus vulnérables et marginalisés au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement ; (c) développant des synergies avec des partenaires de la santé à plus grande échelle ; (d) élaborant une analyse pour soutenir la sensibilisation fondée sur des données probantes aux fins d'une allocation durable des ressources nationales au financement des services de santé

sexuelle et procréative ; (e) renforçant les protocoles et les orientations visant les services de santé sexuelle et procréative adaptés aux adolescents et aux jeunes, notamment pour réduire les grossesses chez les adolescentes ; et (f) renforçant les capacités pour s'assurer que les produits de santé procréative atteignent le dernier kilomètre.

28. *Produit 2. Renforcement des capacités des prestataires de soins de santé dans les provinces prioritaires afin de promouvoir la fourniture des informations et services sur le plan de la santé sexuelle et procréative pour tous, en mettant l'accent sur les femmes et les filles, notamment celles qui sont les plus vulnérables, au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement.*

29. Pour y parvenir, le FNUAP se concentrera sur : (a) le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé, y compris les sages-femmes, afin de fournir des informations et des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et procréative dans les établissements de santé et par le biais de la télésanté, y compris pour les adolescents et les jeunes, et les groupes les plus vulnérables comme les victimes de violence sexuelle, les travailleurs(euses) du sexe, les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité sexuelle différentes, les personnes handicapées et celles vivant dans des zones difficilement accessibles ; (b) la sensibilisation au déploiement des sages-femmes en fonction des besoins et pour que celles-ci soient issues des communautés qu'elles servent, dans le cadre d'efforts plus larges visant à consolider la profession de sage-femme ; (c) le renforcement de la capacité à utiliser la télésanté pour fournir des services essentiels de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents afin d'atteindre les personnes vivant dans des zones reculées ; (d) le soutien à la création de la demande dans les communautés, en permettant aux femmes et aux familles d'accéder aux services de santé sexuelle et procréative au niveau infranational ; et (e) la participation des hommes et des garçons à la création d'un environnement favorisant l'accès des femmes et des filles à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation.

B. Adolescents et jeunes

30. *Produit 1. Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational en vue d'accroître l'accès des jeunes à des informations et services tenant compte des questions du genre en matière de santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, au développement des compétences et à des opportunités leur permettant de faire des choix éclairés.*

31. Cela se fera par le biais d'un appui technique, de la production de données probantes et de la sensibilisation dans certaines provinces et certains districts en : (a) soutenant la mise sur pied d'un comité national de coordination pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les jeunes et les adolescents en vue de promouvoir une meilleure responsabilisation ; (b) mettant en œuvre des programmes « Nang-Noi » fondés sur des données probantes, tenant compte des questions du genre et chiffrés en vue d'autonomiser les adolescent(e)s dans certaines provinces caractérisées par des taux de fécondité des adolescentes et d'abandon scolaire élevés ainsi que de grandes populations ethniques ; (c) soutenant la mise en œuvre d'une éducation sexuelle intégrée dans les écoles primaires du pays, et son extension au secondaire, aux filières techniques, à l'enseignement professionnel, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur ; (d) renforçant les services de santé mentale et psychosociaux fournis aux adolescents et aux jeunes grâce à la formation de conseillers ; (f) incitant les hommes et les garçons à créer un environnement permettant aux adolescentes d'exercer leurs droits ; et (g) renforçant la capacité des jeunes et des réseaux de jeunes dans la sensibilisation et la prise de décision.

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

32. *Produit 1. Renforcement des capacités et de la coordination multisectorielle aux niveaux national et infranational en vue de mettre en œuvre des cadres juridiques et politiques liés à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexuelle dans les provinces ciblées au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement.*

33. Cela se fera par : (a) la sensibilisation et la mise en œuvre de plans d'action nationaux liés à l'égalité des sexes et à la violence sexiste ; (b) le soutien aux cadres juridiques et de responsabilisation, afin que les lois soient alignées sur les traités et les normes internationaux visant à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes et à prévenir la violence sexiste et le mariage d'enfants et à répondre à ceux-ci ; (c) le renforcement des capacités des décideurs gouvernementaux et de la société civile ainsi que des prestataires de services aux niveaux national et infranational afin de garantir des services multisectoriels, coordonnés et centrés sur les victimes en vue de prévenir la violence sexiste et de répondre à celle-ci dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement, en conformité avec l'ensemble des services essentiels et les normes minimales de prévention de la violence sexiste et de réponse à celle-ci dans les situations d'urgence ; (d) la promotion de l'égalité des sexes, la remise en question des normes sociales biaisées, y compris la violence sexiste et le mariage d'enfants, la lutte contre les masculinités toxiques et la promotion de la santé procréative et des droits en matière de procréation grâce à l'autonomisation des femmes et des filles, des hommes et des garçons, des autorités communautaires, des personnes âgées, handicapées ou personnes vivant avec le VIH, des travailleur(euse)s du sexe, des personnes ayant une orientation sexuelle et une identité sexuelle différentes, des personnes vivant dans des communautés isolées et les divers groupes ethniques dans certaines provinces ; (e) le renforcement de la coordination et l'élargissement des alliances, y compris avec la société civile, pour une action commune de sensibilisation et d'interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes et à combattre la violence sexiste et les pratiques néfastes.

D. Dynamique des populations

34. Produit 1. Renforcement des capacités du Bureau des statistiques du Laos et de certains ministères en vue de produire et d'utiliser des données démographiques pour la planification et le suivi du plan national de développement socio-économique, des plans sectoriels, du Programme d'action de la CIPD et des Objectifs de développement durable, y compris la préparation et les interventions humanitaires.

35. Ceci se fera grâce à une assistance technique visant à : (a) renforcer la capacité à utiliser des données démographiques et sur la santé procréative ventilées et effectuer une analyse approfondie aux niveaux national et infranational en vue de remédier aux inégalités et de donner priorité aux politiques, aux programmes et aux interventions en vue d'exploiter pleinement le potentiel de son dividende démographique ; (b) soutenir l'utilisation de données démographiques ventilées pour faire le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales et des progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action de la CIPD, des ODD, ainsi que des engagements pris au titre de l'Examen périodique universel, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant ; (c) renforcer la capacité des responsables des gouvernements nationaux et locaux à intégrer les données démographiques aux fins de l'élaboration des politiques et des plans démographiques ; (d) renforcer l'utilisation des données démographiques pour les études analytiques liées à la dynamique des populations, y compris l'urbanisation et les migrations, qui auront un impact sur le développement national ; (e) renforcer les partenariats multisectoriels et la coordination entre le gouvernement, les partenaires de développement et d'autres institutions afin de combler le fossé entre les producteurs et les utilisateurs de données ; (f) renforcer la capacité du Bureau des statistiques du Laos, des ministères, de l'Université nationale du Laos et d'autres institutions à générer, analyser et diffuser des données démographiques et sur la santé sexuelle et procréative, y compris l'enquête sur les indicateurs sociaux du Laos de 2022, le recensement de la population et du logement de 2025 et le renforcement continu des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

III. Gestion du programme et des risques

36. La République démocratique populaire lao est fermement attachée au Programme 2030, le Premier ministre président le Comité directeur national pour la mise en œuvre des ODD. Le FNUAP, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, travaille en étroite

collaboration avec les partenaires concernés à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des plans et stratégies nationaux et sectoriels. Le processus de table ronde annuel, avec les groupes de travail sectoriels, constitue le principal mécanisme de dialogue politique de coopération au développement.

37. Le ministère de la Planification et des Investissements assumera le rôle de l'autorité de coordination du programme et supervisera, conjointement avec les ministères de la Santé et de l'Éducation, la réalisation des résultats et des produits du programme.

38. Le FNUAP est actif dans six programmes conjoints des Nations Unies et chapeaute deux d'entre eux. Le FNUAP, qui se trouve dans les locaux communs des Nations Unies, s'engage dans diverses initiatives conjointes et participe aux discussions visant à explorer d'autres gains d'efficacité. Le FNUAP continuera de diriger et de convoquer des groupes de travail liés au Programme d'action de la CIPD au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires pour le développement, en s'appuyant sur son encadrement actuel pour la prévention des initiatives de lutte contre la violence sexiste, la collaboration liée à la réalisation du plein potentiel des adolescents, en particulier des adolescentes, par le biais du « cadre Noi » et du groupe de travail sur les adolescentes, ainsi que les efforts collectifs des Nations Unies visant à garantir que nul ne soit laissé pour compte dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil.

39. Les principaux partenaires du FNUAP comprennent les ministères de la Planification, de la Santé, de l'Éducation et des Sports, l'Union des femmes laotiennes et la Commission nationale pour la promotion de la femme et de l'enfant, l'Union de la jeunesse laotienne et le Bureau des statistiques du Laos. Certaines autorités provinciales devraient jouer un rôle actif, fondé sur la nécessité de renforcer les soins de santé primaires et les réponses communautaires.

40. Les partenariats stratégiques avec le secteur privé, les partenaires de développement, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile seront mis à profit selon le contexte national et le cadre réglementaire. Le FNUAP se concentrera sur le renforcement des alliances en vue d'honorer les engagements pris au titre de la CIPD25 et de réaliser les trois résultats transformateurs et mobilisera les ressources et les fonds, aux termes des partenariats stratégiques intégrés et du plan de mobilisation des ressources.

41. Le montant des ressources financières prévu par le programme proposé est similaire à celui du programme actuel. Cependant, les interventions du programme se concentreront sur le niveau décentralisé. La conception du programme actuel est basée sur la disponibilité des ressources de base et un volume croissant de ressources autres que les ressources de base. La stratégie de partenariat et l'approche modulaire à l'égard du financement du programme par le biais de ressources autres que les ressources de base prévoient un accroissement de l'effectif technique compétent grâce à des ressources supplémentaires à mesure qu'elles deviennent disponibles. Ceci est notamment envisagé pour le prochain recensement.

42. Le bureau de pays continuera de faire appel à l'expertise du Bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique et du siège du FNUAP afin d'assurer un soutien technique de qualité, selon les besoins, dans les principaux domaines d'activité ainsi que pour la gestion de partenariats stratégiques et de programmes communs de plus en plus complexes. Le FNUAP sollicite l'expertise de ses partenaires stratégiques au niveau local comme ceux des secteurs hôtelier et bancaire, et au niveau régional par le biais d'universités et de groupes de réflexion capables d'appliquer les meilleures pratiques pour compléter la conception et les interventions des programmes du FNUAP.

43. Les risques associés à l'exécution du programme comprennent : (a) les contraintes des partenaires d'exécution en raison de problèmes de capacité, d'un roulement élevé du personnel, de restrictions budgétaires, en particulier dues à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ressources nationales et autres ; (b) le manque de coordination entre les autorités nationales et provinciales ; (c) les priorités concurrentes pour l'allocation des ressources par le gouvernement et les donateurs ; et (d) les catastrophes naturelles.

44. Prenant comme appui le travail collectif abattu par l'équipe de pays des Nations Unies en faveur des investissements dans le capital humain, un plaidoyer collectif propre à l'organisme auprès des partenaires de développement sera entrepris dans le but de renforcer le soutien, et ce, afin d'atténuer les risques ci-dessus. La mobilisation financière et la diversification des partenariats viseront à remédier aux contraintes de capacité et de financement. Des faits et données seront utilisés pour constituer des dossiers d'investissement. En cas de catastrophe, les fonds seront réaffectés en consultation avec le gouvernement.

45. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

46. Le programme a été conçu en adoptant des approches axées sur les résultats et les droits à l'égard de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'application des normes sociales et environnementales du FNUAP. Les approches des Nations Unies comme l'approche harmonisée des transferts de fonds, et d'autres qui peuvent être présentées à travers la stratégie opérationnelle seront mises en pratique pour renforcer les systèmes nationaux. Le FNUAP accordera la priorité à l'établissement de rapports sur les indicateurs relatifs aux ODD localisés. Le FNUAP fera partie du groupe de travail des Nations Unies sur le suivi et l'évaluation.

47. Le FNUAP collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement dans le cadre des tables rondes et des groupes de travail sectoriels du pays afin de mettre en œuvre les approches convenues entre le gouvernement et les partenaires de développement afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la coopération au développement, y compris le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les examens sectoriels annuels orienteront les cadres de coopération des agences ainsi que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les mécanismes internes des Nations Unies pour la coordination et le renforcement des synergies seront mis en œuvre par les groupes de résultats des produits et le groupe technique « ne laisser personne pour compte », lesquels analyseront les progrès et les nouveaux défis touchant les engagements internationaux à l'appui des cadres normatifs des droits humains. Le FNUAP collaborera avec le comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et répondra aux demandes du gouvernement pour soutenir le suivi et les rapports sur les ODD, y compris par le biais du rapport national volontaire.

48. Une évaluation à mi-parcours du programme cherchera à évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19. Il se peut que des mesures correctives doivent être prises pour soutenir les efforts du gouvernement pour tenir les engagements pris au titre de la CIPD25 et les cibles des ODD à travers les plans nationaux et sectoriels. Cette évaluation sera alignée sur les tendances de migration et d'urbanisation, qui devraient changer en raison du statut prévu de pays « désenclavé ».

49. Le FNUAP élaborera un plan de suivi et d'évaluation qui englobera toutes les activités y afférentes, avec des rôles, des responsabilités, des calendriers et des budgets clairement définis. Les progrès seront évalués lors de réunions trimestrielles bilatérales, des examens annuels conjoints des programmes et du processus de table ronde dirigé par le gouvernement et de ses mécanismes. Les activités d'assurance qualité seront menées de manière continue, notamment par le biais de contrôles ponctuels, de réunions de suivi et d'examen régulier et de formations.

50. Le FNUAP et ses partenaires d'exécution mettront en œuvre les plans de suivi et d'évaluation chiffrés, conformément au suivi et à l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des plans sectoriels.

CADRE DE RÉSULTATS ET DE RESSOURCES POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO (2022-2026)

| PRIORITÉ NATIONALE : Amélioration de la qualité des ressources humaines grâce à des capacités et des aptitudes de recherche renforcées pour répondre aux besoins de développement et utilisation de la science et des technologies pour accroître l'efficacité et ajouter de la valeur aux productions et aux services - Services de santé et nutrition plus inclusifs et de meilleure qualité. | | | | |
|--|--|---|--|--|
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2026, la population, en particulier les personnes les plus vulnérables et marginalisées, bénéficiera d'un accès plus équitable et inclusif à des services de santé, de nutrition, d'alimentation, de logement, de protection, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et d'éducation et d'apprentissage de meilleure qualité, y compris en cas d'urgence. | | | | |
| RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Santé sexuelle et procréative et droits en matière de procréation | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
| <p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes, d'adolescents et de jeunes qui ont eu recours à des services intégrés de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence</i> : 2 283 153 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 2 625 626 (2026) • Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent <i>Niveau de référence</i> : 64 (LSIS 2017) ; <i>Niveau cible</i> : 90 (2025) • Proportion des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à - 49 ans) pour qui les méthodes modernes de planification familiale suffisent à satisfaire leurs besoins <i>Niveau de référence</i> : 71,1 (LSIS 2017) ; <i>Niveau cible</i> : 76 (2025) | <p>Produit 1. Les systèmes de santé aux niveaux national et infranational sont renforcés aux fins de la mise en œuvre de plans et de programmes de qualité et fondés sur des données probantes touchant la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation afin d'atteindre la couverture sanitaire universelle au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de formation initiale des professionnels de la santé (programmes de formation destinés aux sages-femmes, aux infirmières et aux agents de soins de santé primaires) qui englobent les services adaptés aux adolescents et aux jeunes, la planification familiale, la violence sexuelle et le Dispositif minimum d'urgence <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 3 • Nombre d'instituts de formation de sages-femmes accrédités selon les normes nationales et internationales <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 3 • Nombre de provinces dans lesquelles le système d'information de gestion logistique, y compris la « réalisation du dernier kilomètre », pour la prévision (aux niveaux provincial et du district) et le suivi des produits de santé sexuelle et procréative est mis en œuvre (ventilé par produit) <i>Niveau de référence</i> : 3 ; <i>Niveau cible</i> : 6 | <p>Ministères de la santé, de l'éducation et des sports, et de la planification et des investissements ; Union de la jeunesse laotienne ; Union des femmes laotiennes ; Ministère provincial de la santé ; Association laotienne des sages-femmes ; partenaires de développement ; organisations de la société civile ; les médias</p> | <p>2,2 millions de dollars (0,4 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,8 million d'autres ressources)</p> |
| | | <p>Produit 2. Renforcement des capacités des prestataires de services de santé dans les provinces prioritaires afin de promouvoir la fourniture des informations et services sur le plan de la santé sexuelle et procréative pour tous, en mettant l'accent sur les femmes et les filles, notamment celles qui sont les plus vulnérables,</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'établissements dans les provinces prioritaires avec des sages-femmes qualifiées pour fournir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base <i>Niveau de référence</i> : 21 % ; <i>Niveau cible</i> : 90 % • Pourcentage de villages dans les provinces prioritaires où des Agents sanitaires bénévoles de village formés sollicitent la participation des hommes et des garçons à la prestation d'informations et de services de santé | <p>Ministère de la santé ; Centre de jeunesse de Vientiane, Ministères de l'éducation et des sports, et de la planification et des investissements ; Union de la jeunesse laotienne ; Union des femmes laotiennes ; Ministère provincial de la santé ;</p> |

| | au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement. | sexuelle et procréative <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 50 %</i> • Nombre d'établissements de santé, au niveau provincial et de district, dans les provinces prioritaires, mettant en œuvre les normes nationales de services adaptés aux adolescents et aux jeunes <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 6</i> | Association laotienne des sages-femmes ; partenaires pour le développement ; organisations de la société civile ; les médias | |
|---|--|--|---|---|
| PRIORITÉ NATIONALE : Amélioration de la qualité des ressources humaines grâce à des capacités et des aptitudes de recherche renforcées pour répondre aux besoins de développement et utilisation de la science et des technologies pour accroître l'efficacité et ajouter de la valeur aux productions et aux services - Services de santé et nutrition plus inclusifs et de meilleure qualité. Amélioration des infrastructures de services publics et accessibilité inclusive afin de réduire les lacunes en matière d'accessibilité aux infrastructures et aux services - Une éducation de haute qualité pour former des ressources humaines hautement qualifiées | | | | |
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2026, la population, en particulier les personnes les plus vulnérables et marginalisées, bénéficiera d'un accès plus équitable et inclusif à des services de santé, de nutrition, d'alimentation, de logement, de protection, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et d'éducation et d'apprentissage de meilleure qualité, y compris en cas d'urgence. | | | | |
| RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Adolescents et jeunes | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
| Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : • Taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes <i>Niveau de référence : 83 (LSIS II 2017) ;</i> <i>Niveau cible : 63,2 (2025)</i> | Produit 1. Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational en vue d'accroître l'accès des jeunes à des informations et services tenant compte des questions du genre en matière de santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, au développement des compétences et à des opportunités leur permettant de faire des choix éclairés. | • Nombre de provinces prioritaires mettant en œuvre le programme « Nang-Noi » (groupes de filles et de garçons) en vue d'autonomiser les adolescent(e)s <i>Niveau de référence : 3 ; Niveau cible : 6</i> • Nombre de provinces mettant en œuvre un ensemble d'éducation sexuelle complète et menant des actions de sensibilisation à la santé mentale et aux services psychosociaux dans les établissements primaires et secondaires, les centres de formation techniques et professionnels et les établissements d'enseignement supérieur <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 4</i> | Ministères : la santé, l'éducation et des sports ; Union de la jeunesse laotienne ; Centre des jeunes de Vientiane ; Union des femmes laotiennes ; partenaires de développement ; les médias ; les organisations de la société civile | 4,2 millions de dollars (1,2 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 3,0 millions d'autres ressources) |
| PRIORITÉ NATIONALE : Améliorer graduellement le bien-être matériel et mental des personnes conformément à l'orientation de la sécurité alimentaire et des revenus - Promouvoir et créer des opportunités pour que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes défavorisées et les personnes handicapées puissent profiter du développement, de l'égalité des genres et contribuer pleinement au développement socio-économique | | | | |
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2026, la population, en particulier les personnes les plus vulnérables et marginalisées, bénéficiera d'un accès plus équitable et inclusif à des services de santé, de nutrition, d'alimentation, de logement, de protection, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et d'éducation et d'apprentissage de meilleure qualité, y compris en cas d'urgence. | | | | |
| RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
|--|--|--|---|---|
| <p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de survenance <i>Niveau de référence : 30,3 % (VAW 2014) ; Niveau cible : 15 % (2025)</i> Lois et règlements mis en œuvre pour garantir un accès équitable et sans restriction aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 4</i> | <p>Produit 1. Renforcement des capacités et de la coordination multisectorielle aux niveaux national et infranational en vue de mettre en œuvre des cadres juridiques et politiques liés à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexiste dans les provinces ciblées au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de protection des femmes mis en place dans différentes provinces et offrant des services de lutte multisectoriels aux victimes de violence sexiste, conformément aux normes internationales (ensemble des services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence) <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> Le Mécanisme de coordination et les voies de recours visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, applicables aux contextes de développement et humanitaires, est créé et mis en œuvre au niveau central et dans certaines provinces <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> Nombre de villages où le Manuel sur la participation des hommes dans la prévention de la violence sexiste et la promotion de la santé sexuelle et procréative a été mis en œuvre et a amélioré les connaissances sur le genre, la violence sexiste, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation <i>Niveau de référence : 3, Niveau cible : 36</i> | <p>Ministères : de la santé, de l'éducation et des sports ; Union de la jeunesse laotienne ; Union des femmes laotiennes ; Commission nationale pour l'avancement de la femme, de la mère et de l'enfant ; partenaires de développement ; médias ; organisations de la société civile</p> | <p>4,6 millions de dollars (1,1 million provenant de ressources ordinaires et 3,5 millions d'autres ressources)</p> |
| <p>PRIORITÉ NATIONALE : Une administration publique efficace et une société égale, juste et protégée suivant les directives d'un état de droit efficace et strict - Amélioration du cadre de suivi et d'évaluation des indicateurs nationaux, préparation du développement du 10e PNDSE, renforcement de la capacité de coordination entre le secrétariat des ODD et les points de coordination, y compris l'augmentation des responsabilités des secteurs concernés dans la gestion de l'information et des indicateurs</p> | | | | |
| <p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2026, la population, en particulier les personnes les plus vulnérables et marginalisées, seront mieux servies par les institutions publiques à tous les niveaux, et ce, d'une manière transparente et inclusive. En outre, elles seront capables d'exercer leurs droits et obligations alors que les institutions seront renforcées et rendues plus responsables, tandis que l'état de droit et les engagements internationaux en matière de droits humains pris par la République démocratique populaire lao seront respectés.</p> | | | | |
| <p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Dynamique des populations</p> | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'indicateurs de développement durable produits au niveau national avec une ventilation complète lorsque cela est pertinent pour la cible, conformément aux Principes fondamentaux des statistiques officielles <i>Niveau de référence : 67,8 % (2017) ; Niveau cible : 75 (2026)</i> | <p>Produit 1. Renforcement des capacités du Bureau des statistiques du Laos et de certains ministères en vue de produire et d'utiliser des données démographiques pour la planification et le suivi du Plan national de développement socio-économique, des plans sectoriels, du Programme d'action de la CIPD et des Objectifs de développement durable, y compris la préparation et les interventions humanitaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Cinquième Recensement de la population et du logement 2025 complété par des données ventilées de haute qualité sur la population et le logement <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> • Nombre d'analyses approfondies des inégalités réalisées sur la base des données démographiques provenant du recensement de la population et du logement, de l'enquête sur les indicateurs sociaux du Laos et du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour orienter les politiques et les plans <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 2</i> • Nombre d'indicateurs localisés du Programme d'action de la CIPD et des ODD inclus dans les examens nationaux volontaires, ainsi que les cadres de suivi et d'évaluation du PNDSE <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> | <p>Ministères : de la planification et des investissements ; Ministères de la santé, de l'éducation et des sports ; Bureau des statistiques du Laos ; Affaires intérieures, Université nationale du Laos ; Assemblée nationale ; Commission nationale pour l'avancement de la femme, de la mère et de l'enfant ; Union des femmes laotiennes ; Union de la jeunesse laotienne ; médias ; partenaires de développement ; autorités provinciales</p> | <p>2,2 millions de dollars (1,2 million provenant de ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p> |
|---|--|---|--|--|